

PRINCIPES COMPTABLES IAS/IFRS APPLIQUES PAR LE GROUPE CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC.



1. CONTEXTE

En application de la circulaire 56/G/2007 émise par Bank Al Maghrib en date du 08 Octobre 2007, notamment l'article 2 relatif à la date d'entrée en vigueur du chapitre 4 « Etats financiers consolidés », les comptes annuels du Groupe Crédit Agricole du Maroc ont été établis conformément aux normes comptables internationales IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC. Dans les comptes consolidés présentés au 31 Décembre 2014, le groupe Crédit Agricole du Maroc a appliqué les normes et principes de l'International Accounting Standards Board (IASB) tels qu'ils ont été adoptés par l'UE.

Le Groupe Crédit Agricole du Maroc adopte les normes internationales IAS/IFRS d'information financière IFRS depuis l'exercice 2009. Les comptes consolidés sont présentés en Dirhams.

1.1. PRÉSENTATION DES ETATS FINANCIERS

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le Groupe Crédit Agricole du Maroc utilise les formats des documents de synthèse (état de la situation financière, compte de résultat, état du résultat global, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation BAM figurant sur chapitre 4 du Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

1.2. RECOURS A L'ESTIMATION

Pour la préparation des comptes consolidés du Groupe, l'application des principes et méthodes comptables décrits ci-dessous conduit le management à formuler des hypothèses et à réaliser des estimations qui peuvent avoir une incidence sur les montants comptabilisés au niveau des états financiers et notamment sur le compte de résultat, des actifs et passifs inscrits au bilan et sur les informations présentées dans les notes annexes qui leurs sont liées.

Le management du Groupe fonde ses estimations et jugements sur son expérience passée ainsi que sur diverses autres hypothèses, qu'il juge raisonnable de retenir selon les circonstances. Ces estimations et jugements permettent d'apprécier le caractère approprié de la valeur comptable. Les résultats tirés de ces estimations, jugements et hypothèses pourraient aboutir à des montants différents si d'autres estimations, jugements ou hypothèses avaient été utilisés.

Les principaux éléments qui font l'objet d'estimations et jugements sont :

- La juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif ;
- Le montant des dépréciations des actifs financiers (Prêts et créances, Actifs financiers disponibles à la vente, Actifs financiers détenus jusqu'à échéance) et des écarts d'acquisition ;
- Les provisions enregistrées au passif (notamment les provisions pour avantages au personnel et les provisions pour risques et charges).

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

2.1. CONSOLIDATION

Périmètre de consolidation
Les comptes consolidés du Groupe Crédit Agricole du Maroc regroupent l'ensemble des entités sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou influence notable.

De même, le Groupe consolide les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour réaliser un objectif limité et bien défini « entité ad hoc » contrôlées par l'établissement de crédit assujéti, et ce même en l'absence d'un lien capitaliste entre eux.

Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10, 11 et IAS28 révisées. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par le Crédit Agricole du Maroc sur les entités consolidables :

- Les entités sous contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités.
- Les entités sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Le groupe possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles stratégiques liées à l'activité nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.
- Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée, si le groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

Par ailleurs le Crédit Agricole du Maroc intègre les entités sous influence notable si elles respectent l'un des trois seuils suivants :

- Total bilan de la filiale -> 1,5% du total bilan de la société mère
- Produits nets de la filiale -> 1,5% de la situation nette de la société mère
- Produits bancaires de la filiale -> 1,5% des produits bancaires de la société mère.

• Le périmètre retenu pour le Crédit Agricole du Maroc :

Dénomination	Secteur d'activité	% du contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation
CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC	banque	100,00%	100,00%	SM
HOLDAGRO	Agro Industrie	99,66%	99,66%	IG
TAMWIL ALFELLAH	Agriculture	100%	100%	IG
TARGA	Fonds d'investissement	100%	100%	IG
ASSALAF ALAKHDAR	Crédit à la consommation	100%	100%	IG
CAM GESTION	Société de bourse	100%	-	IG
ARDI	Micro finance	100%	100%	IG
CDG CAPITAL BOURSE	Société de bourse	26,67%	26,67%	MEE

L'entité ad-hoc Ardi est incluse dans le périmètre de consolidation selon la SIC 12. Au 31 décembre 2014, aucune filiale du groupe n'est contrôlée de manière conjointe. Sont exclus du périmètre, les titres de participation sur lesquelles le CAM exerce une influence notable et dont la contribution n'a pas atteint les seuils prévus ci-avant. Il s'agit de : Halioptions, AgroConcept, et Agrament.

L'entité GCAM Doc, nouvellement créée et détenue à 100% par le CAM, a été également exclue du périmètre de consolidation.

2.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont des actifs corporels :
 (a) Qui sont détenus par une entité soit pour être utilisés dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit pour être loués à des tiers, soit à des fins administratives ; et
 (b) Dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur une période.

Pour l'évaluation d'une immobilisation corporelle, l'entreprise doit choisir entre la méthode du coût amorti ou la réévaluation à la juste valeur.

• Les options retenues

- Le groupe Crédit Agricole du Maroc a retenu la méthode du coût amorti ;
- Le groupe a décidé d'adopter l'approche par composant : Lorsqu'une immobilisation corporelle comprend des composants significatifs ayant des durées de vie différentes, ils sont comptabilisés et amortis de façon séparée.
- En application de la norme IFRS 1, le CAM a procédé à la réévaluation d'une partie de ses actifs, notamment pour la catégorie terrain et construction.

• Methode de décomposition retenue par le Crédit Agricole du Maroc :

Nature du composant	Durée d'amortissement	Centres de vacances		Poids du composant (en %)	
		Agences	Gros projets	Logements de fonction	Agences
Gros œuvre	60	40	10	30	45
Étanchéité	10	3	0	0	0
Agencement hors gros œuvre	10	20	45	30	35
Installations techniques	10	20	15	20	5
Menuiserie	15	17	30	20	15

2.3. IMMEUBLES DE PLACEMENT

Un immeuble de placement se définit comme étant un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers ou valoriser le capital.

La norme IAS 40 laisse le choix de l'évaluation des immeubles de placement :

• Soit à la juste valeur ;

• Soit au coût amorti.

• Les options retenues

- En application de la norme IFRS 1, le groupe n'a pas procédé à la réévaluation d'un ou de plusieurs actifs à la date de transition ;
- L'évaluation des immeubles de placement se fait selon la méthode du coût amorti.

2.4. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable et sans substance physique.

La comptabilisation des immobilisations incorporelles n'est faite que s'il est probable que les avantages économiques futurs iront à l'entreprise et que le coût soit évaluable de façon fiable.

• Les options retenues

- Les immobilisations incorporelles du Groupe comprennent essentiellement les logiciels et sont amortis, selon leur nature, sur leurs durées d'utilité ;
- Le groupe CAM a adopté la méthode du coût amorti.

2.5. TITRES

La norme IAS 39 répartit les actifs financiers en quatre catégories, définies en fonction de l'intention de gestion :

- Actifs financiers à la juste valeur par résultat (Afféctation par nature ou sur option)

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage.

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction - affectation par nature, soit d'une option prise par le groupe Crédit Agricole du Maroc.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors frais de transaction et coupons courus inclus. Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations, et n'admet aucun transfert ultérieur : ni en provenance d'autre portefeuille ni à destination d'autre portefeuille.

- Actifs financiers détenus jusqu'à échéance

La catégorie "Actifs financiers détenus jusqu'à échéance" est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que l'entreprise a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus. Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti, dite aussi au taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique "Dépréciation des titres" pour les titres évalués au coût amorti.

- Prêts et créances

La catégorie "Prêts et créances" enregistre les actifs financiers, autres que des dérivés, et qui sont à revenus fixes ou déterminables, et qui ne sont pas cotés sur un marché financier actif et ne répondent pas à la définition d'un dérivé.

Les titres de portefeuille "Prêts et créances" sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus. Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote/décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique "Dépréciation des titres" pour les titres évalués au coût amorti.

- Actifs financiers disponibles à la vente

La norme IAS 39 stipule que la catégorie "Actifs financiers disponibles à la vente" comprend les titres, autres que les dérivés, qui ne répondent pas aux conditions de classification exigées par les trois autres catégories.

Les titres classés "Actifs financiers disponibles à la vente" sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus. Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres. En cas de cession, les réévaluations sont portées au compte de résultat.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique "Dépréciation des titres".

- Dépréciation des titres

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non-recouvrement pour les titres de dette.

Pour les titres de capitaux propres, le groupe Crédit Agricole du Maroc utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 50 % ou moins de sa valeur sur une période de 12 mois consécutifs. Le groupe Crédit Agricole du Maroc prend également en considération des facteurs de type différenciels financières de l'émetteur, et perspectives à court terme.

Pour les titres de dette, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances. La constatation de cette dépréciation ne se fait que dans la mesure où elle se traduira par une perte probable de tout ou partie du montant investi :

- Pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure ;

- Pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances les justifient pour les instruments de dettes.

Pour les instruments de capitaux, le montant de la perte est comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise, en cas d'amélioration ultérieure, dans les comptes des capitaux propres (OCI).

2.6. ACTIVITÉ DE CRÉDITS

Les crédits, étant des prêts et créances au sens de la norme IAS 39, sont comptabilisés initialement à la juste valeur de la contrepartie donnée en échange, y compris les coûts de transaction directement imputables à l'émission.

Les crédits sont évalués ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du TIE.

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en "Prêts et créances" sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations, égales à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

- Les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances douteuses affectées d'indice de dépréciation individuellement significatif.

- Les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

Créances dépréciées sur base individuelle

Ce sont les créances présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- existence d'un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins ;
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence d'un prêt conclu l'existence d'un risque avéré ;
- existence de procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Le classement en « crédits en souffrance » (CES) a été retenu par la banque comme indicateur objectif de dépréciation au sens des normes IFRS. Ce classement intervient lorsque le crédit présente 3 impayés ; il correspond aux prescriptions comptables et réglementaires marocaines.

La dépréciation individuelle est égale à la valeur comptable des prêts diminuée des flux futurs de trésorerie estimés (montants recouvrables) actualisés au T.I.E d'origine.

Créances dépréciées sur base collective

La méthodologie d'évaluation collective des dépréciations consiste en le regroupement des créances (autres que celles ayant servi de base pour la détermination de la provision individuelle) par catégories sur la base de caractéristiques de risque de crédit similaires qui indiquent la capacité du débiteur à payer tous les montants dus selon les termes du contrat.

Cette évaluation permet de déterminer le taux de passage des créances de la catégorie des créances « saines » vers la catégorie des créances « en souffrance » ou « à risque avéré ».

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan. Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non-recouvrement sont inscrites en coût du risque.

2.7. DÉRIVÉS

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient destinés à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé.

Les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

Lorsque la méthode de valorisation d'un instrument financier est la juste valeur, la norme IAS 39 considère que la meilleure indication pour déterminer celle-ci est l'existence de cotations publiées sur un marché actif.

La norme IAS 39 précise qu'en l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par

l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des prix cotés sur un marché actif

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, le groupe Crédit Agricole du Maroc retient des cours mid-price comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendues, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix). Il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité et qui sont disponibles/accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument.

• Décomptabilisation des instruments financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'il appartient de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et ;

- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée. Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

2.8. PROVISIONS

Une provision doit être comptabilisée lorsque l'entreprise a des obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour le régler, ou dont l'échéance ou le montant sont incertains mais son estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Les options retenues

- Décomptabilisation des provisions à titre forfaitaire et à caractère général.

2.10. AVANTAGES AU PERSONNEL

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme désignent les avantages du personnel qui sont dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de la période pendant laquelle les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

- les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi, les indemnités de fin de contrats et avantages sur capitaux propres, mais non intégrés dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

- les indemnités de fin de contrat de travail sont des indemnités de rupture de contrat de travail versées en cas de licenciement ou de plan de départ volontaire.

- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entité verse des cotisations définies à un organisme indépendant et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant la période en cours et les périodes antérieures.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi auxquels que les régimes à cotisations définies.

2.11. IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale du goodwill ;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du groupe.

2.12. ECARTS DE CONVERSION

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

• Les options retenues

- Comptabilisation de gains et pertes de change latents reconnus dans les comptes sociaux en résultat de la période dans les comptes consolidés IFRS conformément aux dispositions d'IAS 21.
- Reclassement de la part « Écart de conversion actif » non provisionnée en « Autres actifs » afin de respecter la substance économique du contrat.

2.13. CONTRATS DE LOCATION

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

Les opérations de location financière sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Les opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits rattachés correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

• Les options retenues

- L'actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate ou dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

• Les options retenues

- Aucun actif répondant à la définition d'actif non courant destinés à la vente n'a été identifié.
- Les biens reçus en daton ont été exclus car il n'existe



I - TYPOLOGIE DES RISQUES

1. Risque de Crédit

Le risque de crédit est le risque de non remboursement par des clients de leurs obligations envers la Banque en intégralité et dans les délais impartis, et qui pourrait entraîner une perte financière pour la Banque. La filière risque de Crédit relève de l'entité Gestion Globale des Risques (GGRI). Son domaine d'intervention s'étend sur toute la filière à savoir l'octroi des crédits, la surveillance des engagements et le recouvrement précontentieux et contentieux. Elle a ainsi pour mission principale l'analyse des demandes de prise de risque émanant des différentes forces de vente de la Banque. Elle a, en outre, pour prérogatives l'évaluation de la consistance et de la conformité des garanties, l'appréciation du volume d'activité de la relation et le bien-fondé économique des financements sollicités.

La gestion du risque de crédit est appréhendée au niveau de la mise en place des autorisations puis au niveau du suivi et du contrôle des utilisations. L'octroi du crédit est exercé en fonction de limites d'autorisations déléguées aux divers intervenants. Ainsi, on distingue divers échelons d'autorisation en fonction des montants, de la nature des crédits, du secteur d'activité : les points de vente, les Directions Régionales, et les Directions du Réseau et les comités du Siège.

Pour le risque dans le secteur agricole, la banque dispose d'un rating crédit qui permet d'évaluer le risque inhérent au crédit sur la base de la situation financière du débiteur, son potentiel de développement et le secteur d'activité.

2. Risques opérationnels

Le risque opérationnel est défini comme étant le risque de pertes résultant de carences ou de défauts attribuables à des procédures, personnel et systèmes internes ou à des événements extérieurs. Cette définition inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et de réputation.

Pour la maîtrise et l'atténuation des risques opérationnels, plusieurs attitudes sont envisagées :

- Renforcer les contrôles ;
- Couvrir les risques, par la mise en place d'assurance ;
- Elaborer des plans de continuité d'activité.

Le CAM dispose d'un dispositif de contrôle permettant une réduction des risques opérationnels de même que de polices d'assurances permettant d'atténuer les risques encourus relatifs aux dommages des locaux, des fraudes, des vols de valeurs et de responsabilité civile.

Le dispositif organisationnel mis en place, se basant sur des Correspondants Risques Opérationnels (CRO) permet la remontée des événements de risques

3. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt réside dans la vulnérabilité de la situation financière d'un établissement suite à une évolution défavorable des taux d'intérêt. Conformément aux dispositions de la circulaire 30/G/2007 relative au dispositif de gestion du risque de taux, le Crédit Agricole du Maroc communique périodiquement au Directoire et à Bank Al Maghrib sur l'impact de variation de taux d'intérêt sur son PNB et sur ses fonds Propres.

La politique du Crédit Agricole du Maroc en matière d'ALM se base sur l'optimisation des adossements des actifs et des passifs (gestion dynamique actif/passif) à travers l'orientation de la stratégie en matière de dépôts et de crédits. L'ALM assure ainsi un suivi régulier du risque de taux et a en charge la couverture d'éventuels gaps de taux dans les limites fixées par le comité ALM.

4. Risque de liquidité

Le risque de liquidité se traduit pour la Banque à travers l'impossibilité de satisfaire ses engagements, lorsque des besoins inattendus sont subis, et qu'elle ne peut y faire face à partir de ses actifs liquides.

La gestion de la liquidité s'appuie ainsi sur :

- Le suivi de la concentration des dépôts par nature de produits ;
- Le suivi et la projection des flux de trésorerie ; et
- Le maintien d'un éventail varié de sources de financement ;

La banque a recours à une gestion rigoureuse de sa trésorerie et assure un suivi mensuel de ses liquidités à court terme. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides et un approvisionnement en fonds stables et diversifiés. Le portefeuille de titres est constitué majoritairement de Bons du Trésor et OPCVM.

La banque est également un intervenant important sur le marché monétaire et interbancaire par l'intermédiaire de ses activités de marchés. La position du CAM lui permet de recourir, à court terme, auprès de BAM, des banques et d'autres institutions financières aux opérations de pension.

II – INSTANCES DE GOUVERNANCE

1. Comité d'Audit

Le Comité d'Audit est une instance de gouvernance qui a pour mission d'assurer un contrôle de 3ème niveau à travers les structures de la Banque. Ainsi ce comité :

- examine les comptes sociaux avant leur soumission au Conseil de Surveillance,
- contrôle l'existence, l'adéquation et l'application des procédures internes ainsi que les dispositifs de mesure, de maîtrise et de surveillance suffisants des risques bancaires et ratios prudentiels,
- examine la pertinence des activités de l'Audit Interne dans les entités du Groupe ;
- examine la situation de conformité et l'état d'avancement des actions dans ce domaine.

2. Directoire

Le Directoire se réunit deux fois par mois pour statuer sur la gestion courante et suivre les réalisations de la banque.

3. Comité Directeur du Groupe

Le Comité Directeur du Groupe se tient une fois par mois. Il a pour mission de définir et assurer le suivi des grandes orientations stratégiques du Groupe. Il est présidé par le Président du Directoire et y siègent les membres du Directoire.

4. Comité des opérations stratégiques (COS)

Le COS regroupe en plus des membres du Directoire, les Directeurs du Pôle risque crédit, du Pôle Recouvrement et Suivi du Risque Crédit, du Réseau d'Exploitation, des Engagements, du Réseau Entreprises et des Directions du Réseau (Nord, Centre et Sud) • Dans le cadre des prérogatives qui lui sont dévolues, le Comité a pour missions de :

- Statuer sur les demandes de crédit pour les clients à titre individuel ou ceux faisant partie d'un groupe d'affaires dont l'encours global dépasse la compétence du comité de Crédit du Siège ;
- Statuer sur les demandes de crédit pour le financement de la promotion dépassant les compétences du CCS, ainsi que les demandes de crédit relatives à l'acquisition d'actifs boursiers ;
- statuer sur les demandes d'arrangement (consolidation, re-profilage, report, solde de tout compte) des créances irrégulières dépassant la compétence du CCS
- statuer sur les projets d'investissements pour le compte du GCAM (Banque et Filiales : acquisition, vente de locaux et biens immobiliers, etc.)
- statuer sur les prises de participations et acquisitions d'actifs boursiers pour le compte de la banque et tout choix stratégique lié aux activités du Pôle Marché des Capitaux et International.

5. Dispositif de la gestion des Crédits

5.1 Comités de crédit

5.1.1 Comités de Réseau

- Comité de Crédit de la Caisse Locale : le système de scoring permet la prise de décision après calcul automatique du crédit possible. Les dossiers qui ne peuvent être examinés dans le cadre du scoring sont soumis au Comité de crédit de la Direction Régionale.
- Comité de Crédit des Agences Régionales et Professionnels ;
- Comité de Crédit des Caisses Régionales, Agences Entreprises, Centres d'Affaires et Agence Grands Comptes ;
- Comité de Crédit des Directions Régionales.
- Comité de Crédit de la Directions du Réseau Entreprises
- Comité de Crédit des Directions de Réseau (Nord, Centre et Sud)

5.1.2 Comités du Siège

Comité Interne du Recouvrement

Ce Comité est habilité à statuer sur les demandes d'arrangement (consolidation, réaménagement, rééchelonnement, re-profilage et solde de tout compte) des créances en souffrance, radiées et/ou contentieuses dont la créance comptable est inférieure ou égale à un million de dirhams.

Comité de Recouvrement du Siège

Ce Comité est habilité à statuer sur les demandes d'arrangement (consolidation, réaménagement, rééchelonnement, re-profilage et solde de tout compte) des créances en souffrance, radiées et/ou contentieuses dépassant la compétence du Comité Interne de Recouvrement.

Comité de Crédits du Siège (CCS)

- Statue sur les demandes de crédit pour les clients à titre individuel dont l'encours dépasse la compétence des comités de Crédit des Directions de Réseau ; et ce, dans la limite d'un encours de 30 millions de dirhams ;
- Statue sur les demandes de crédit pour les clients faisant partie d'un groupe d'affaire dans l'encours globale ne dépasse pas les 100 millions de Dirhams ; les demandes de crédit pour le financement de la promotion immobilière ; et les demandes d'arrangement des créances irrégulières ou des créances en souffrance ;
- Statue sur les dossiers des clients en situation contentieuse.

5.2 Politique Générale de Crédit

5.2.1 Procédures de décision

La procédure d'octroi de crédit mise en œuvre au sein du Crédit Agricole du Maroc s'articule autour de trois approches :

- Une approche scoring ; Pour les Petites et moyennes entreprises agricoles ;
- Une approche standardisée pour les produits aux particuliers et aux professionnels ;

De même, un système de délégation qui désigne les niveaux de pouvoirs des autorisations d'attribution de crédit est mis en place :

- Une approche individuelle en fonction des spécificités et des besoins des entreprises qui repose sur les principes suivants :

- la gestion du portefeuille de crédit qui permet au Directeur de point de vente de détenir suffisamment d'informations pour évaluer le profil de risque de client ;
 - la délégation du pouvoir d'approbation à des individus intuitu personae sur la base de leur expérience, jugement compétence, éducation et formation professionnelle ;
 - A noter également qu'un contrôle indépendant de la qualité du crédit et du respect des procédures est assuré par le Contrôle Général et les auditeurs externes ;
- Le dispositif décisionnel est basé sur les principes de :
- la Collégialité des décisions
 - la Séparation des tâches entre les entités commerciales et celles chargées de l'évaluation du risque

5.2.2 La diversification du portefeuille de crédit

Elle demeure une préoccupation permanente de la politique de gestion du risque de crédit de la Banque. Les éventuelles concentrations font l'objet d'un examen régulier donnant lieu le cas échéant à des actions correctives. Il en est de même pour ce qui est de la diversification sectorielle, qui en plus de la mission de service public dévolue à la banque pour le financement de

l'agriculture, veille à diversifier l'exposition de la banque sur des secteurs qui répondent à la stratégie de la banque en matière de positionnement.

5.2.3 Surveillance

L'entité de Coordination de la «Gestion Globale des Risques» assure, au niveau de la banque, des missions de :

- Prévention des Risques de Crédit
- Contribution à la Politique globale de Crédit
- Surveillance permanente des Risques de Crédit

5.2.4 Créances en souffrance

En vue d'identifier les créances sensibles et celles éligibles au provisionnement au regard de la réglementation en vigueur, une revue exhaustive du portefeuille de la Banque est effectuée régulièrement. Les créances pré-douteuses, douteuses et compromises donnent lieu à la constitution de provisions égales au moins, respectivement, à 20%, 50% et 100% de leurs montants, déduction faite des agios réservés et des garanties adossées aux crédits. Les garanties en fonction de leur nature, sont déduites, selon des quotités stipulées par la circulaire de BAM, de l'assiette de calcul des provisions.

Le provisionnement fait l'objet de contrôle et de suivi par les Auditeurs Externes et le Comité d'Audit.

6. Comité Trésorerie et ALM

Dans le cadre de l'activité de gestion des risques financiers, et en vue de répondre aux exigences de Bank Al Maghrib et du comité de Bâle, il a été institué un comité Trésorerie et ALM ayant pour mission :

- la gestion prévisionnelle des risques de taux et de liquidité ;
- la gestion des équilibres bilanciaux de la banque ;
- le pilotage des activités par le système d'allocation des fonds propres ;
- décider des positions à prendre en matière de financement de la trésorerie.

7. Comités des Risques Opérationnels

Dans le cadre de la mise en conformité du Groupe CAM avec les exigences réglementaires, il a été créé :

- Un Comité des Risques Opérationnels Groupe veillant à la mise en place d'une politique opérationnelle et de vérifier son application ;
- Un Comité Interne des Risques Opérationnels au sein de chaque métier et filiale qui examine les rapports sur les risques opérationnels et les reporting émanant des correspondants des risques opérationnels.

8. Comité du Contrôle Général et juridique

Le Comité du Contrôle Général et Juridique se tient une fois par mois. Il a pour mission de :

- 1- Assurer un suivi exhaustif du système de contrôle interne de la Banque et de veiller à sa cohérence à travers l'évaluation des différents niveaux de contrôle ;
- 2- Veiller au renforcement de la culture du contrôle interne au niveau des différents compartiments de la Banque et intervient dans le cadre de la charte du contrôle interne.

9. Comité du Capital Humain

Le Comité du Capital Humain se tient une fois par mois. Il a pour mission :

- * la définition des grandes lignes de la politique de recrutement ;
- * l'évaluation du personnel et la gestion des carrières ;
- * la gestion de la formation et des séminaires d'intégration.

10. Comité Mission de service public

Le Comité Mission de service public traite les éléments ayant trait à la mission de service public (agriculture, développement rural...). Il est présidé par Le Président du Directoire et y siègent les membres du Directoire ; les Directeurs des filiales et Le Directeur du Pôle Vert.

11. Autres Comités émanant du Conseil de Surveillance

- Comité grands risques ;
- Comité de rémunération et de nomination ;
- Comité d'investissement.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS IAS/IFRS

AU 31 DÉCEMBRE 2014



BILAN IFRS

ACTIF IFRS	en milliers de dh	
	31/12/14	31/12/13
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	1 914 829	2 005 924
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	19 441	31 073
Instruments dérivés de couverture		
Actifs financiers disponibles à la vente	7 724 959	5 191 663
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	1 131 828	1 658 914
Prêts et créances sur la clientèle	61 557 837	57 770 167
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux		
Placements détenus jusqu'à leur échéance	6 433 002	6 463 182
Actifs d'impôt exigible	41 781	100 666
Actifs d'impôt différé	135 053	106 996
Comptes de régularisation et autres actifs	1 111 194	1 919 525
Actifs non courants destinés à être cédés		
Participations dans des entreprises mises en équivalence	13 207	9 421
Immeubles de placement	1 098 249	984 422
Immobilisations corporelles	2 903 398	2 588 138
Immobilisations incorporelles	91 380	110 270
Ecart d'acquisition	302 522	302 522
TOTAL ACTIF IFRS	84 478 680	79 242 885

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES IFRS CONSOLIDÉS

	en milliers de dh	
	31/12/14	31/12/13
Intérêts et produits assimilés	4 409 698	4 351 679
Intérêts et charges assimilés	-1 777 551	-1 777 846
MARGE D'INTERÊTS	2 632 147	2 573 833
Commissions perçues	337 068	293 058
Commissions servies	-85	-645
MARGE SUR COMMISSIONS	336 983	292 413
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-34 369	111 129
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	244 263	11 602
RESULTAT DES ACTIVITÉS DE MARCHÉ	209 894	122 731
Produits des autres activités	39 830	1 075
Charges des autres activités	-167 761	-64 630
PRODUIT NET BANCAIRE	3 051 093	2 925 422
Charges générales d'exploitation	-1 449 370	-1 372 277
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-257 244	-188 520
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 344 479	1 364 625
Coût du risque	-553 081	-441 616
RESULTAT D'EXPLOITATION	791 399	923 009
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	265	-197
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-86 255	-388 630
Variations de valeurs des écarts d'acquisition		
RESULTAT AVANT IMPÔTS	705 408	534 182
Impôts sur les bénéfices	-183 778	-110 477
RESULTAT NET	521 630	423 704
Résultat hors groupe	8 614	13 500
RESULTAT NET PART DU GROUPE	513 016	410 204
Résultat par action (en dirham)	13	11
Résultat dilué par action (en dirham)		

ÉTAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

	en milliers de dh	
	31/12/14	31/12/13
Résultat net	521 630	423 704
Écarts de conversion		
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	29 293	12 221
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
Réévaluation des immobilisations		
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-8 373	-1 123
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence		
Impôts		
Total gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	20 920	11 099
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	542 550	434 803
Part du groupe	533 936	421 303
Part des minoritaires	8 614	13 500

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	en milliers de dh							
	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture 2013	3 526 249	1 841 568	-	-175 281	11 098	5 203 634	73 143	5 276 777
Changement de méthodes comptables								
Capitaux propres clôture 2013 corrigés	3 526 249	1 841 568	-	-175 281	11 098	5 203 634	73 143	5 276 777
Opérations sur capital	112 000					112 000		112 000
Paiements fondés sur des actions								-
Opérations sur actions propres								-
Dividendes								-
Résultat de l'exercice				513 016		513 016	8 614	521 630
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)			-	149 711		149 711		149 711
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)				3 521	9 822	13 343	7	13 351
Écarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)							-	-
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)				153 232	9 822	163 055	7	163 062
Variation de périmètre								-
Capitaux propres clôture 2014	3 638 249	1 841 568	-	490 968	20 920	5 991 704	81 764	6 073 469

PASSIF IFRS	en milliers de dh	
	31/12/14	31/12/13
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	130 006	6 177
Instruments dérivés de couverture		
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	8 429 219	9 739 195
Dettes envers la clientèle	61 179 716	54 425 980
Dettes représentées par un titre		
Titres de créance émis	6 041 511	6 372 961
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux		
Passifs d'impôt courant	198 546	36 051
Passifs d'impôt différé	504 624	487 199
Comptes de régularisation et autres passifs	597 694	1 387 181
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		
Provisions techniques des contrats d'assurance		
Provisions pour risques et charges	312 705	265 743
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	15 488	19 382
Dettes subordonnées	995 703	1 226 238
Capital et réserves liées	5 479 816	5 367 816
Réserves consolidées	51 101	(525 842)
- Part du groupe	(22 049)	(585 486)
- Part des minoritaires	73 151	59 643
Gains ou pertes latents ou différés, part du groupe	20 920	11 099
Résultat net de l'exercice	521 630	423 704
- Part du groupe	513 016	410 204
- Part des minoritaires	8 614	13 500
TOTAL PASSIF IFRS	84 478 680	79 242 885

TABEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

	en milliers de dh	
	31/12/14	31/12/13
Résultat avant impôts	623 673	451 510
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	191 186	151 942
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	174 411	330 363
+/- Dotations nettes aux provisions	15 194	278 290
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	16 603	3 793
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement		
+/- Autres mouvements	5 520	241
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	402 913	764 628
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	(788 461)	237 319
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	2 934 166	(1 040 799)
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(2 879 302)	(1 693 363)
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	517 115	(135 050)
- Impôts versés	(189 852)	(36 163)
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	(406 334)	(2 668 055)
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	620 252	(1 451 917)
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	(77 001)	(27 492)
+/- Flux liés aux immeubles de placement		
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(505 922)	(8 811)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(582 923)	(36 302)
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	137 000	26 600
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	(234 430)	(127 634)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(97 430)	(101 034)
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie		
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(60 101)	(1 589 254)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	2 005 924	3 595 179
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)		
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit		
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	1 945 823	2 005 924
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)		
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit		
Variation de la trésorerie nette	(60 101)	(1 589 254)



MARGE D'INTERETS

en milliers de dh

	31/12/14			31/12/13		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	4 135 844	-1 251 243	2 884 601	4 025 335	-1 150 757	2 874 578
Comptes et prêts/emprunts	4 135 844	-1 251 243	2 884 601	4 025 335	-1 150 757	2 874 578
Opérations de pensions	-	-	-	-	-	-
Opérations de location-financement	-	-	-	-	-	-
Opérations interbancaires	29 231	-310 567	-281 336	30 763	-383 034	-352 271
Comptes et prêts/emprunts	3 843	-310 567	-306 724	2 682	-80 582	-77 900
Opérations de pensions	25 388	-	25 388	28 081	-302 452	-274 371
Emprunts émis par le Groupe	-	-228 791	-228 791	-	-233 874	-233 874
Instruments de couverture de résultats futurs	80	-	80	492	-	492
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux	-13 050	13 050	-	10 181	-10 181	-
Portefeuille de transactions						
Titres à revenu fixe						
Opérations de pensions						
Prêts/emprunts						
Dettes représentées par un titre						
Actifs disponibles à la vente	22 635	-	22 635	50 344	-	50 344
Actifs détenus jusqu'à échéance	234 958	-	234 958	234 565	-	234 565
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS	4 409 698	-1 777 551	2 632 147	4 351 679	-1 777 846	2 573 833

COMMISSIONS NETTES

en milliers de dh

	31/12/14			31/12/13		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Commissions nettes sur opérations	312 568	-85	312 483	272 525	-395	272 130
avec les établissements de crédit						
avec la clientèle	310 815	-85	310 729	270 791	-395	270 397
sur titres de change	1 753	-	1 753	1 733	-	1 733
sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan						
Prestation de services bancaires et financiers	24 500	-	24 500	20 534	-250	20 283
Produits nets de gestion d'OPCVM						
Produits nets sur moyen de paiement	24 500	-	24 500	20 534	-250	20 283
Assurance						
Autres						
Produits nets de commissions	337 068	-85	336 983	293 058	-645	292 413

GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT

en milliers de dh

	31/12/14			31/12/13		
	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total
Titres à revenu fixe			-			-
Titres à revenu variable			-			-
Instruments financiers dérivés	-34 369		-34 369	111 129		111 129
Opérations de pension			-			-
Prêts			-			-
Emprunts			-			-
Réévaluation des portefeuilles couverts en taux			-			-
Réévaluation des positions de change			-			-
Total	-34 369	-	-34 369	111 129	-	111 129

GAINS NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

en milliers de dh

	31/12/14	31/12/13
Titres à revenu fixe	250 656	9 929
Plus ou moins valeurs de cession	250 656	9 929
Actions et autres titres à revenu variable	-6 382	1 674
Produits de dividendes	12 968	-13 695
Charges de dépréciation	-19 350	15 369
Plus-values nettes de cession		
TOTAL	244 273	11 603

PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

en milliers de dh

	31/12/14			31/12/13		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets de l'activité d'assurance						
Produits nets des immeubles de placement						
Produits nets des immobilisations en location simple						
Produits nets de l'activité de promotion immobilière						
Autres produits	39 830	-167 761	-127 931	1 075	-64 630	-63 555
Total net des produits et charges des autres activités	39 830	-167 761	-127 931	1 075	-64 630	-63 555



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS IAS/IFRS

AU 31 DÉCEMBRE 2014



COÛT DU RISQUE

	31/12/14	31/12/13
Dotations aux provisions		
Dotations aux provisions	-1 104 026	-1 097 299
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	-1 004 896	-699 805
Provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	-1 120	-1 120
Provisions engagements par signature	-	-
Autres provisions pour risques et charges	-98 010	-396 375
Reprises de provisions	995 449	719 681
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	744 753	312 264
Reprises de provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	-	-
Reprises de provisions engagements par signature	-	-
Reprises des autres provisions pour risques et charges	250 696	407 417
Variation des provisions	-108 577	-377 618
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers disponibles à la vente [titres à revenus fixes]	-	-
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	-156 443	-114 813
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	-346 603	-52 571
Décote sur les produits restructurés	-	-
Récupérations sur prêts et créances amorties	58 542	103 387
Pertes sur engagement par signature	-	-
Autres pertes	-	-
Coût du risque	-553 081	-441 615

GAINS ET PERTES NETS SUR LES AUTRES ACTIFS

	31/12/14	31/12/13
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	78 322	-156 643
Plus-values de cession	-	-
Moins-value de cession	78 322	-156 643
Titres de capitaux propres consolidés		
Plus-values de cession	-	-
Moins-value de cession	-	-
Autres	-144 576	-231 987
Gains ou pertes sur autres actifs	-86 255	-388 630

IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

	31/12/14	31/12/13
Impôts courants et impôts différés		
Impôts courants	41 781	100 666
Impôts différés	135 053	106 996
Actifs d'impôts courants et différés	176 835	207 662
Impôts courants	198 546	36 051
Impôts différés	504 624	487 199
Passifs d'impôts courants et différés	703 170	523 250

	31/12/14	31/12/13
Charge nette de l'impôt sur les bénéfices		
Charge d'impôts courants	189 510	36 236
Charge nette d'impôts différés de l'exercice	5 967	74 245
Charges nette de l'impôt sur les bénéfices	195 477	110 481

	31/12/14	31/12/13
Le taux effectif d'impôt		
Résultat net	521 630	423 704
Charges d'impôt sur les bénéfices	195 477	110 481
Taux d'impôt effectif moyen	38,10%	26,93%

	31/12/14	31/12/13
Analyse du taux effectif d'impôt		
Taux d'impôt en vigueur	37,00%	37,00%
Différentiel de taux d'imposition des entités étrangères	-	-
Imposition forfaitaire	-	-
Différences permanentes	-	-
Changement de taux	-	-
Déficit reportable	-	-
Autres éléments	1,10%	-10,07%
Taux d'impôt effectif moyen	38,10%	26,93%

INFORMATIONS PAR SECTEUR OPERATIONNEL

Résultat par secteur opérationnel

Compte de résultat	banque de détail	Banque de financement & investissement	Sociétés de financement spécialisées	Micro crédit	Gestion d'actif	Total
Marge d'intérêt	2 542 267	1 364	28 286	60 230	-	2 632 147
Marges sur commissions	328 401	4 118	62	-	4 402	336 983
Produit net bancaire	2 927 594	3 948	39 661	75 499	4 402	3 051 104
Résultat Brut d'exploitation	1 318 185	-317	2600	26 533	-2 511	1 344 490
Résultat d'exploitation	837 758	-317	65	6 426	-2 533	841 399
Résultat avant impôt	701 629	-315	98	6 530	-2 533	705 408
Résultat net	518 097	-345	-140	6 530	-2 511	521 630
Résultat net part du groupe	509 475	-345	-140	6 530	-2 511	513 009

ACTIFS ET PASSIFS PAR SECTEUR OPERATIONNEL

Bilan	banque de détail	Banque de financement & investissement	Sociétés de financement spécialisées	Micro crédit	Gestion d'actif	Interco	Total
Total Bilan	83 713 898	121 373	570 675	281 038	12 706	-221 010	84 478 680
Eléments d'Actifs							
Actifs financiers disponibles à la vente	7 682 304	98 435	-	-	1 401	-57 180	7 724 959
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	1 137 032	9 594	22 084	-	4 490	-41 373	1 131 828
Prêts et créances sur la clientèle	60 813 976	-	506 508	237 353	-	-	61 557 837
Placements détenus jusqu'à leur échéance	6 433 002	-	-	-	-	-	6 433 002
Eléments du Passif							
Dettes envers les EC et assimilés	8 011 039	-	297 358	170 000	-	-49 177	8 429 219
Dettes envers la clientèle	61 193 799	-	-	-	-	-14 084	61 179 716
Capitaux propres	5 810 910	45 082	148 366	73 758	-4 648	-	6 073 468



ACTIFS, PASSIFS ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT

en milliers de dh

	31/12/14			31/12/13		
	Portfeuille de transactions	Portfeuille évalué en valeur de marché sur option	Total	Portfeuille de transactions	Portfeuille évalué en valeur de marché sur option	Total
ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT						
Titres de créance négociables	-	-	-	-	-	-
Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales			-			-
Autres titres de créances négociables			-			-
Obligations	-	-	-	-	-	-
Obligations d'Etat			-			-
Autres obligations			-			-
Actions et autres titres à revenu variable			-			-
Opérations de pension			-			-
Prêts	-	-	-	-	-	-
aux établissements de crédit			-			-
à la clientèle entreprises			-			-
à la clientèle particuliers			-			-
Instruments financiers dérivés de transaction	-	19 441	19 441	-	31 073	31 073
Instruments dérivés de cours de change		19 441	19 441		31 073	31 073
Instruments dérivés de taux d'intérêt			-			-
Instruments dérivés sur actions			-			-
Instruments dérivés de crédit			-			-
Autres instruments dérivés			-			-
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT	-	19 441	19 441	-	31 073	31 073
dont titres prêtés						
hors actions et autres titres à revenu variable						
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT						
Emprunts de titres et ventes à découvert			-			-
Opérations de pension			-			-
Emprunts	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit			-			-
Clientèle Entreprises			-			-
Dettes représentées par un titre						
Instruments financiers dérivés de transactions	-	130 006	130 006	-	6 177	6 177
Instruments dérivés de cours de change		130 006	130 006		6 177	6 177
Instruments dérivés de taux d'intérêt			-			-
Instruments dérivés sur actions			-			-
Instruments dérivés de crédit			-			-
Autres instruments dérivés			-			-
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT	-	130 006	130 006	-	6 177	6 177

ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLE A LA VENTE

en milliers de dh

	31/12/14	31/12/13
Titres de créance négociables	258 701	1 370 576
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale	196 904	1 353 959
Autres titres de créance négociables	61 797	16 617
Obligations	-172 719	-150 767
Obligations d'Etat	-	-
Autres Obligations	-172 719	-150 767
Actions et autres titres à revenu variable	7 740 231	4 052 638
dont titres cotés	7 423 207	3 720 372
dont titres non cotés	317 024	332 266
TOTAL DES ACTIFS DISPONIBLES A LA VENTE AVANT DEPRECIATION	7 826 213	5 272 446
dont gains et pertes latents	29 293	12 221
dont titres à revenu fixe	7 855 506	5 284 667
dont titres prêtés	-	-
Provisions pour dépréciation des actifs disponibles à la vente	-101 254	-80 784
Titres à revenu fixe	-33 406	-31 072
Titres à revenu variable	-67 848	-49 712
TOTAL DES ACTIFS DISPONIBLES A LA VENTE, NETS DE DEPRECIATIONS	7 724 959	5 191 663

OPERATIONS INTERBANCAIRES, CREANCES ET DETTES SUR ETABLISSEMENTS DE CREDIT

en milliers de dh

	31/12/14	31/12/13
Prêts consentis et creances sur les établissements de credit		
Comptes à vue	115 619	372 832
Prêts	1 016 209	1 286 082
Opérations de pension		
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS AVANT DEPRECIATION	1 131 828	1 658 914
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit		
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS NETS DE DEPRECIATION	1 131 828	1 658 914

	31/12/14	31/12/13
Dettes envers les établissements de credit		
Comptes à vue	94 105	291 766
Emprunts	3 896 784	3 048 369
opérations de pension	4 438 330	6 399 061
TOTAL DES DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	8 429 219	9 739 195

PRÊTS, CREANCES ET DETTES SUR LA CLIENTELE

en milliers de dh

	31/12/14	31/12/13
Prêts consentis et creances sur la clientèle		
Comptes ordinaires débiteurs	7 456 652	8 569 451
Prêts consentis à la clientèle	57 007 426	52 070 071
Opérations de pension		
Opérations de location-financement		
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE AVANT DEPRECIATION	64 464 078	60 639 522
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	-2 906 241	-2 869 355
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE NETS DE DEPRECIATION	61 557 837	57 770 168

	31/12/14	31/12/13
Dettes envers la clientèle		
Comptes ordinaires créditeurs	25 655 460	26 142 884
Comptes à terme	24 101 950	16 349 749
Comptes d'épargne	9 031 948	7 977 718
Autres dettes envers la clientèle	1 975 067	3 635 063
Intérêts courus à payer	415 291	320 566
TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTELE	61 179 716	54 425 980



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS IAS/IFRS

AU 31 DÉCEMBRE 2014



	en milliers de dh	
Ventilation des dettes envers la clientèle par agent économique	31/12/14	31/12/13
secteur public	6 138 270	5 808 572
entreprises financières	4 513 751	5 151 648
entreprises non financières	6 245 438	6 460 012
autres clientèle	44 282 256	37 005 748
Total en principal	61 179 716	54 425 980
Dettes rattachées		
Valeur au bilan	61 179 716	54 425 980

	en milliers de dh	
Ventilation des dettes sur la clientèle par zone géographique	31/12/14	31/12/13
Maroc	61 179 716	54 425 980
CIB		
AFRIQUE		
EUROPE		
Total en principal	61 179 716	54 425 980
Dettes rattachées		
Valeur au bilan	61 179 716	54 425 980

DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

	en milliers de dh	
	31/12/14	31/12/13
Autres dettes représentées par un titre		
titres de créances négociables		
emprunts obligataires		
parts sociales		
Dettes subordonnées	995 703	1 226 238
Emprunt subordonnés	995 703	1 226 238
à durée déterminée	995 703	1 226 238
à durée indéterminée		
Titres subordonnés		
à durée déterminée		
à durée indéterminée		
Total	995 703	1 226 238

IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

	en milliers de dh	
	31/12/14	31/12/13
Impôts courants	41 781	100 666
impôts différés	135 053	106 996
Actifs d'impôts courants et différés	176 835	207 662
Impôts courants	198 546	36 051
impôts différés	504 624	487 199
Passifs d'impôts courants et différés	703 170	523 250

PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

	en milliers de dh	
	31/12/14	31/12/13
Cdg capital bourse	13 207	9 421
PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE	13 207	9 421

IMMOBILISATIONS DE PLACEMENT ET D'EXPLOITATION

	31/12/14			31/12/13		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
Immobilisations corporelles	4 433 432	-1 530 034	2 903 398	3 971 607	-1 383 468	2 588 138
Terrains et constructions	2 237 552	-327 211	1 910 341	2 130 600	-303 531	1 827 069
Équipement, Mobilier, Installations	784 694	-611 886	172 809	704 531	-576 708	127 823
Biens mobiliers donnés en location	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations	1 411 186	-590 938	820 249	1 136 475	-503 229	633 246
Immobilisations incorporelles	384 979	-293 599	91 380	360 686	-250 416	110 270
Logiciels informatiques acquis	15 812	-2 117	13 695	15 650	-997	14 653
Logiciels informatiques produits par l'entreprise	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	369 167	-291 482	77 685	345 036	-249 419	95 617
Total Immobilisations	4 818 411	-1 823 633	2 994 778	4 332 293	-1 633 884	2 698 406

IMMEUBLES DE PLACEMENT

	31/12/13	Variation périmètre	Acquisitions	Cessions et échéances	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/14
Valeur brute	1 002 949		202 671	-90 525			1 115 095
Amortissements et provisions	-18 527					1 680	-16 846
Valeur nette au bilan	984 422	-	202 671	-90 525	-	1 680	1 098 248

La juste valeur totale des immeubles de placement évalués au coût est de:						
						1 098 248

ACTIFS FINANCIERS DETENUS JUSQU'À L'ÉCHEANCE

	en milliers de dh	
	31/12/14	31/12/13
Titres de créance négociables	6 433 002	6 463 182
Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	6 433 002	6 463 182
Autres titres de créance négociables		
Obligations		
Obligations d'État		
Autres Obligations		
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS DETENUS JUSQU'À LEUR ÉCHEANCE	6 433 002	6 463 182

COMPTES DE REGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

	en milliers de dh	
	31/12/14	31/12/13
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués		205
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres		-170
Comptes d'encaissement	-21 961	-14 285
Part des réassureurs dans les provisions techniques		-
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance		25 534
Autres débiteurs et actifs divers	1 133 154	1 908 243
TOTAL DES COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	1 111 193	1 919 525
Dépôts de garantie reçus		-
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres		500 000
Comptes d'encaissement	-19 054	65 013
charges à payer et produits constatés d'avance		27 193
Autres créditeurs et passifs divers	616 748	794 975
TOTAL DES COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	597 694	1 387 181

Données financières publiées en normes comptables locales par les principales sociétés mises en équivalence

	TOTAL DU BILAN EXERCICE 2014	PRODUIT NET BANCAIRE-CHIFFRE D'AFFAIRES EXERCICE 2014	Résultat net part du groupe Exercice 2014
Cdg capital bourse	115 854	-1 663	265



ECARTS D'ACQUISITION

	en milliers de dh	
	31/12/14	31/12/13
Valeur brute comptable en début de période	302 522	302 522
Cumul des dépréciations enregistrées en début de période		
Valeur nette comptable en début de période	302 522	302 522
Acquisitions		
Cessions		
Dépréciations comptabilisées pendant la période		
Écarts de conversion		
Filiales précédemment mises en équivalence		
Autres mouvements		
Valeur brute comptable en fin de période	302 522	302 522
Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période		
VALEUR NETTE COMPTABLE EN FIN DE PÉRIODE	302 522	302 522

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

	en milliers de dh	
	31/12/14	31/12/13
Engagements de financements donnés	1 212 312	2 214 401
Aux établissements de crédit		
A la clientèle	1 212 312	2 214 401
Ouverture de crédit		
Autre engagements en faveur de la clientèle		
Total des engagements de financement donnés		
Engagements de financement reçus	-	-
des établissements de crédit		
de la clientèle		

PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Dénomination	SECTEUR D'ACTIVITÉ	% du contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation
CREDIT AGRICOLE DU MAROC	Banque	100%	100%	Mère
HOLDAGRO	Agro Industrie	99,66%	99,66%	IG ¹
TAMWIL ALFELLAH	Agriculture	100%	100%	IG
TARGA	Fonds d'investissement	100%	100%	IG
ASSALAF ALAKHDAR	Crédit à la consommation	100%	100%	IG
CAM GESTION	Société de bourse	100%	100%	IG
ARDI	Micro finance	100%	-	IG
CDG CAPITAL BOURSE	Société de bourse	26,67%	26,67%	MEE ²

¹: Intégration Globale / ²: Mise en équivalence

PARTIES LIEES

	en milliers de dh		
Relation entre les sociétés consolidées du groupe	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration globale
Actif			
Prêts, avances et titres			-120 443
Comptes ordinaires			-63 262
Prêts			
Titres			-57 180
Opération de location financement			
Actif divers			-100 568
Total			-221 011
Passif			
Dépôts			-63 261
Comptes ordinaires			
Autres emprunts			-63 261
Dettes représentées par un titre			
Passif divers			-157 749
Total			-221 011
Engagements de financement et de garantie			
Engagements donnés			
Engagements reçus			

ENGAGEMENTS DE GARANTIE

	en milliers de dh	
	31/12/14	31/12/13
Engagements de garantie donnés	2 335 003	4 751 413
D'ordre des établissements de crédit	663 280	668 944
D'ordre à la clientèle	1 671 723	4 082 469
Cautions administratives et fiscales et autres cautions	463 666	2 795 214
Autres garanties d'ordre à la clientèle	1 208 057	1 287 255
Total des engagements de garantie donnés		
Engagements de garantie reçus		-
des établissements de crédit		
de l'état et d'autres organismes de garantie		

COMPOSITION DU CAPITAL AU 31 DECEMBRE 2014

Au 31 décembre 2014 la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

Actionnaires	NOMBRE D' ACTIONS	% du capital	% DES DROITS DE VOTE
Etat Marocain	28 716 408	75%	75%
MAMDA	1 869 350	5%	5%
MCMA	1 869 350	5%	5%
CDG	3 818 250	10%	10%
ATLANTA	954 562	2,5%	2,5%
SANAD	954 562	2,5%	2,5%
Total	38 182 483	100%	100%

REMUNERATIONS ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL

SYNTHESE DES PROVISIONS ET DESCRIPTION DES REGIMES EXISTANTS

	en milliers de dh	
	31/12/14	31/12/13
Provisions au titre des avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages à long terme accordés aux salariés		
Provision pour indemnités de retraite et assimilées	122 424	108 352
Provision pour prime spéciale d'ancienneté		
Autres provisions		
TOTAL	122 424	108 352

COÛT DES REGIMES POSTERIEURS A L'EMPLOI

	en milliers de dh	
	31/12/14	31/12/13
Charge normale de l'exercice	5 879	4 949
Charge d'intérêt	5 534	6 230
Rendements attendus des fonds		
Amortissement des écarts actuariels		
Indemnités supplémentaires		
Autre		
Coût net de la période	11 412	11 179
Dont coût relatif aux indemnités de retraite et assimilées		
Dont autres...		

Hypothèses de base des calculs

	31/12/14	31/12/13
Taux d'actualisation		
Taux d'évolution des salaires	3%	3%
Taux de rendement des actifs		
Autres		
TOTAL		

EVOLUTION DE LA PROVISION INSCRITE AU BILAN

	en milliers de dh	
	31/12/14	31/12/13
Evolution de la dette actuarielle		
Dette actuarielle d'ouverture	108 352	108 294
Charge normale de l'exercice	5 879	4 949
Charge d'intérêt	5 534	6 230
Écarts d'expérience	11 508	-3 061
Autres écarts actuariels		
Prestations versées	-8 849	-8 059
Indemnités supplémentaires		
Autre		
Dette actuarielle de clôture	122 424	108 352
Dont coût relatif aux indemnités de retraite et assimilées		
Dont autres...		



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS IAS/IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2014



en milliers de dh

Éléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration globale
Intérêts et produits assimilés			
Intérêts et charges assimilés			
Commissions (produits)			
Commissions (charges)			
Prestations de services données			11 927
Prestations de services reçues			-13 207
Loyers reçus			
Autres			1 280

Résultat par action	31/12/14	31/12/13
Nbre Actions	38 182 483	38 182 483
Resultat Part groupe (dh)	513 008 793	410 204 256
Resultat par Action (dh) (1)	13	11

AUTRES ETATS

Etat	31/12/14
Produits nets de l'activité d'assurance	Néant
Détail des opérations de location financement	Néant
Actifs du bailleur loués en location-simple	Néant
Variation de la part des réassureurs dans les provisions techniques	Néant
Provisions techniques des sociétés d'assurances	Néant
Variation des passifs relatifs aux contrats émis par les entreprises d'assurance	Néant
Actifs obtenus par prise de possession de garanties au cours de la période	Néant

Deloitte.

Deloitte Audit
288, Boulevard Zerktouni
Casablanca
Maroc

COOPERS AUDIT

Coopers Audit Maroc S.A
83, Avenue Hassan II
100 20 Casablanca
Maroc

GRUPE CREDIT AGRICOLE DU MAROC

Attestation d'examen limité sur la situation provisoire des comptes consolidés
Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014

Nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire du Crédit Agricole du Maroc et ses filiales (Groupe CAM) comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives au terme de l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2014. Cette situation provisoire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 7 084 658 (y compris des dettes subordonnées pour KMAD 995 703) dont un bénéfice net consolidé de KMAD 521 630.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire des états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états financiers consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe Crédit Agricole du Maroc arrêtés au 31 Décembre 2014, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 25 Mars 2015

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit

Fawzi BRITEL
Associé

Coopers Audit Maroc S.A
Abdelaziz ALMECHATT
Associé